





RAPPORT D'ENQUÊTE

LA PROTECTION, C'EST...

DANS LE CADRE DE L'IMPLEMENTATION DU CADRE NATIONAL DE RÉFÉRENCE DE L'AIDE À L'ENFANCE ET À LA FAMILLE









Enquête sur les sentiments de sécurité et de protection des mineurs et jeunes adultes, bénéficiant du dispositif de l'AEF, ainsi que sur leurs possibilités de se plaindre – auto- et hétéro-évaluations

Remarque

Pour des raisons de lisibilité, ce rapport s'abstient d'utiliser simultanément les formes féminines et masculines du langage et utilise principalement le masculin générique. Toutes les références aux personnes s'appliquent également à toutes les formes de genre.

Rédaction, mise en page et éditeur :

AEF Social Lab

Contexte:

Processus de consultation de 2022 à 2023 dans le cadre de l'implémentation du cadre de référence national de l'aide à l'enfance et à la famille

Publié sur : www.aef.lu

1

REMERCIEMENTS

Nous souhaitons adresser nos sincères remerciements aux 484 participants (enfants, jeunes adultes, familles, familles d'accueil et professionnels) qui ont répondu à l'enquête « La protection c'est... » dans le cadre de notre processus de consultation des parties prenantes du secteur de l'aide à l'enfance et à la famille. Par leur contribution personnelle, les informations recueillies seront des sources importantes pour l'élaboration de guides pédagogiques servant l'implémentation du cadre de référence national de l'aide à l'enfance et à la famille.

Table des matières

1.	. Introduction	4
2.	. Démarche méthodologique de l'enquête	5
	2.1 Outils et méthodes	5
	2.2 Populations de répondants à l'enquête	6
3.	. Résultats	9
	3.1 Résultats issus des données qualitatives récoltées à propos des sentiments de sécurité	9
	3.1.1 Perceptions des enfants et des jeunes adultes	10
	3.1.2 Perceptions des familles	14
	3.1.3 Perceptions des familles d'accueil	16
	3.1.4 Perceptions des professionnels de l'AEF	19
	3.2 Résultats issus des données quantitatives et qualitatives récoltées concernant le sentimer et l'état de sécurité ainsi que la possibilité de se plaindre	
	3.2.1 Perceptions des mineurs et jeunes adultes	23
	3.2.2 Perceptions des professionnels	26
	3.2.3 Perceptions des familles	29
	3.2.4 Perceptions des familles d'accueil	31
	3.3 Éléments de convergence des différents résultats obtenus	. 33
4.	3.3 Éléments de convergence des différents résultats obtenus	
		. 35
5.	. Conclusions	. 35 . 36
5. 6.	. Conclusions	. 35 . 36 . 37

1. Introduction

Dans le but d'aider au développement de l'implémentation du cadre de référence national de l'aide à l'enfance et à la famille (AEF) et, plus particulièrement, de contribuer au développement des guides pédagogiques relatifs aux concepts de protection et à la gestion des réclamations, l'AEF Social Lab a élaboré une enquête permettant de sonder le sentiment de sécurité et de protection des bénéficiaires de l'aide. Il importait ainsi de questionner les mineurs, en possibilité de lire et d'écrire, et les jeunes adultes ainsi que leur(s) parent(s) ou membre(s) de leur famille ou famille d'accueil et les professionnels qui interviennent auprès d'eux ou sont dans l'organisation d'une telle intervention. L'idée étant d'adopter une approche multi perspective de la protection et de la sécurité des mineurs et jeunes adultes dans ce contexte d'aide.

Le cadre conceptuel de la protection de l'enfant utilisé dans la présente enquête prend appui sur la définition proposée par l'UNICEF France, à savoir que la protection de l'enfant renvoie à l'« [e]nsemble des actions qui permettent de prévenir certaines difficultés, d'accompagner les familles et d'assurer une prise en charge pour protéger les enfants des situations dangereuses et améliorer leur quotidien » (UNICEF France 2022). Ainsi, l'AEF Social Lab a pris le parti d'étudier la protection sous l'angle de la sécurité comme un ensemble d'actions qui permet de prémunir les enfants et jeunes adultes de toutes situations dangereuses.

À partir de ce cadre, l'AEF Social Lab a élaboré une enquête portant sur l'auto- et l'hétéro- perception de la protection des mineurs et des jeunes adultes bénéficiant d'aide(s) de l'AEF. Il s'agissait de recueillir différentes perceptions et états en matière de protection et sécurité des enfants et des jeunes dans ce secteur de l'action sociale. Cette démarche avait pour vocation d'identifier tout un ensemble d'éléments concourant à définir la protection et la sécurité dans les dispositifs de l'AEF. Elle pourrait également initier une réflexion au sujet de la protection et de la sécurité des mineurs et des jeunes à la lumière de différents points de vue.

Plus précisément, grâce à l'utilisation d'une auto- et héréro-évaluation, les objectifs poursuivis étaient les suivants :

sur un versant qualitatif

- identifier les éléments qui définissent le sentiment de sécurité et ceux qui définissent le sentiment d'insécurité du mineur et du jeune adulte
- identifier les éléments qui définissent l'état de sécurité pour le mineur et le jeune adulte
- identifier les personnes-ressources pour le mineur et le jeune adulte.

sur un versant quantitatif

- identifier le degré du sentiment de sécurité
- identifier le degré de l'état de sécurité perçu
- identifier les possibilités de plainte dans les dispositifs de l'AEF.

L'objectif ultime était de servir la définition du concept de protection dans l'AEF et d'orienter ses outils d'implémentation.

En outre, cette enquête avait vocation à fournir des informations ou des pistes de réflexion concernant :

- la détection de situations ou de vécus potentiellement dangereux ou maltraitants pour les mineurs et jeunes adultes inscrits dans les dispositifs de l'AEF
- la construction de moyens pour que les mineurs et les jeunes adultes puissent développer leur sécurité et leur protection
- le développement de la protection et de la lutte contre les maltraitances dans les dispositifs de l'AEF.

2. Démarche méthodologique de l'enquête

2.1 Outils et méthodes

La source d'inspiration principale de l'enquête était une étude concernant la sécurité et le sentiment de sécurité de jeunes placés dans des structures d'accueil, menée dans le cadre de la Commission royale australienne sur les réponses institutionnelles aux abus sexuels d'enfants (Moore et al. 2016). L'AEF Social Lab a développé un outil d'enquête qui se voulait facile d'appropriation pour en soutenir la participation (exemple à l'annexe 1). Trois post-its à remplir ont été utilisés, s'inspirant du format de l'enquête « Donne ton avis » lancée en 2021 par l'AEF Social Lab, avec des questions basées sur le « modèle des trois maisons ». Une phase de testing a été effectuée en amont auprès des bénéficiaires de plusieurs structures de l'AEF, afin de s'assurer que le questionnaire soit compréhensible et adapté. L'AEF Social Lab a également fait appel au service KLARO pour obtenir des conseils afin que le questionnaire soit accessible aux mineurs, et notamment aux enfants à besoins spécifiques. L'outil d'enquête se composait de trois parties : une donnant une définition de la protection et de la sécurité assortis d'exemples, une seconde partie invitant à décrire ce qui participe/ne participe pas au sentiment de sécurité ainsi que les moyens de se plaindre et enfin une troisième partie informative qui permettait de transmettre aux répondants les coordonnées de personnes ou d'organismes en cas de besoin d'aide. Cet outil d'enquête a été décliné selon les contextes d'aide (aides ambulatoires, aides de jour, aides de jour et de nuit, etc.), selon le répondant (cf. bénéficiaires, familles, professionnels, etc.) et en trois langues (cf. allemand, anglais et français). L'outil a été diffusé grâce à différents réseaux professionnels (cf. MENJE, ONE, Fedas, ANCES) et réseaux sociaux (LinkedIn et Facebook), ainsi que sur le site internet et la Newsletter de l'AEF Social Lab. Les répondants pouvaient répondre directement en ligne (grâce à l'utilisation d'un code QR) ou sur papier avec envoi par mail (scan) ou par poste à l'AEF Social Lab.

En matière de traitement des données qualitatives recueillies, une catégorisation, *a posteriori*, a été réalisée par les membres de l'AEF Social Lab. Cette catégorisation a donné lieu à une codification de l'ensemble des réponses, basée sur un accord interjuge.

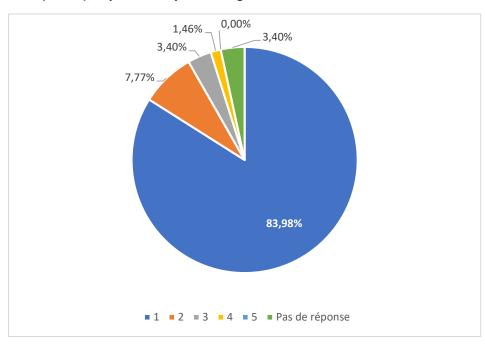
Concernant le traitement des données qualitatives, une codification d'usage a été réalisée pour répondre aux besoins d'analyse.

2.2 Populations de répondants à l'enquête

Au total, 484 personnes ont participé à l'enquête, à savoir :

206 mineurs et jeunes adultes, âgés, en moyenne, de 14 ans et 5 mois, majoritairement de genre masculin (50,49 %; 43,20 % étaient de genre féminin; 0,5 % d'un autre genre et 5,83 % se sont abstenus de répondre), la plupart bénéficiant d'une seule mesure d'aide (83,98 %) (cf. graphique 1) et, plus particulièrement, d'une mesure d'accueil de jour et de nuit¹ (65,13 %) (cf. graphique 2).

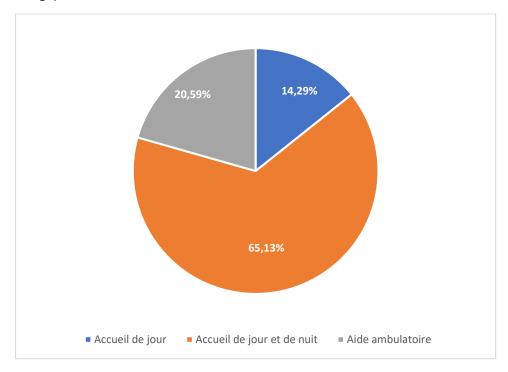
<u>Graphique 1</u>: représentation graphique de la répartition du nombre d'aides reçues par bénéficiaire (n=206), exprimée en pourcentage



6

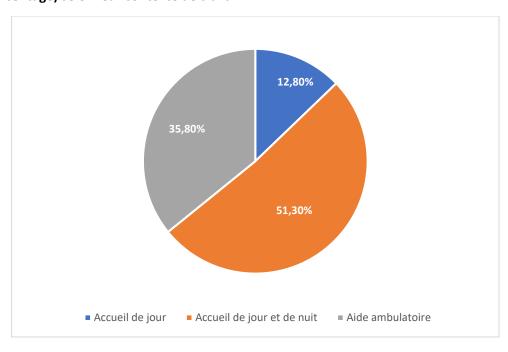
¹ Les mesures d'accueil de jour et de nuit recouvrent les mesures en internats, de placement institutionnel, etc. proposées par des institutions privées et publiques et en famille d'accueil.

<u>Graphique 2</u>: représentation graphique de la répartition des bénéficiaires (n=206) (en pourcentage) selon le contexte d'aide



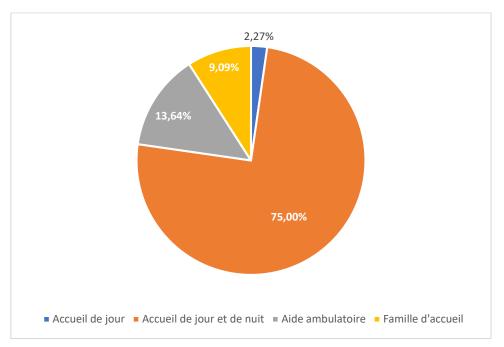
203 professionnels, majoritairement de genre féminin (72,7 %; 27,3 % étaient de genre masculin), accompagnant des mineurs et de jeunes adultes de tout âge, travaillant principalement dans des accueils de jour et de nuit (51,30 %), voire pour fournir des prestations ambulatoires (35,80 %) et, à la marge, exerçant une activité dans l'accueil de jour (12,80 %) (cf. graphique 3);

<u>Graphique 3</u>: représentation graphique de la répartition des professionnels (en pourcentage) selon leur contexte de travail

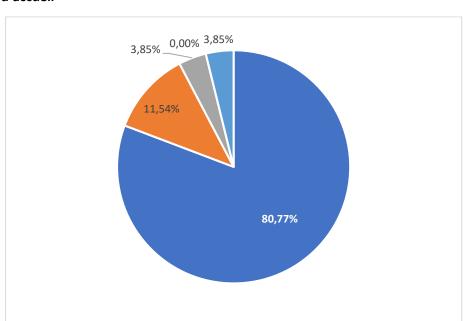


49 familles, pour lesquelles les enfants, concernés par une ou plusieurs aides, étaient âgés, principalement, entre 12 et 18 ans (77,78 %) et bénéficiaient d'une mesure de placement dans la majorité des cas (84,09 %, inclus le placement institutionnel et en famille d'accueil) (cf. graphique 4);

<u>Graphique 4</u>: représentation graphique de la répartition des aides bénéficiant aux enfants des familles ayant répondu à l'enquête



26 familles d'accueil, accueillant des enfants âgés, en moyenne, de 8 ans et 2 mois. Complémentairement à l'accueil en famille, 35 % des enfants accueillis bénéficiaient d'une aide ambulatoire (30 %) ou d'un accueil de jour dans une structure spécifique AEF (5 %). Les répondants étaient principalement de genre féminin (82,60% et 17,40 % de genre masculin ; 11,58 % n'ont pas répondu à cette question). Majoritairement, ces familles accueillaient un seul enfant placé (80,77 %) (cf. graphique 5).



■ 1 enfant ■ 2 enfants ■ 3 enfants ■ 4 enfants ■ 5 enfants

<u>Graphique 5</u>: représentation graphique de la répartition du nombre d'enfants placés par famille d'accueil

Après avoir mis en avant les caractéristiques principales des différentes populations ayant participé à la présente enquête, les réponses fournies à cette dernière feront l'objet, dans ce qui suit, d'un ensemble de résultats et d'analyses pour rendre compte des particularités de la protection, de la sécurité et de la plainte dans le secteur de l'AEF.

3. Résultats

⚠ A noter pour la présentation des résultats de l'enquête :

- l'accueil de jour et l'accueil de jour et de nuit seront regroupés dans la catégorie « stationnaire », les aides ambulatoires dans la catégorie « ambulatoire » et l'accueil en famille gardera son libellé;
- les participants ont souvent fourni des informations qui ont été codées dans différentes catégories de réponses. Ainsi, un même participant peut avoir fourni deux, voire plus, d'éléments de réponse relatifs à plusieurs catégories – ceci permet de comprendre pourquoi certains résultats vont au-delà de 100 %.

3.1 Résultats issus des données qualitatives récoltées à propos des sentiments de sécurité

En préambule aux résultats qui seront présentés ici, soulignons que l'enquête a permis de récolter plus de 2 534 données qualitatives sur ces thèmes, toute population confondue (n=484).

3.1.1 Perceptions des enfants et des jeunes adultes

<u>Pour les bénéficiaires de l'aide ayant participé à l'enquête</u>, le sentiment de sécurité peut être mis en avant à partir de trois composantes :

les éléments qui participent à se sentir en sécurité

Pour eux, le sentiment de sécurité se développe principalement grâce à une personne générant ce sentiment (37,38 % des répondants) comme, par exemple, les éducateurs, le fait qu'il y ait un certain nombre d'éducateurs pourvus à la mesure d'aide qui permet d'avoir des temps d'échanges et de présence rassurants, le personnel d'enseignement, les amis, les autres enfants accueillis, etc. Vient ensuite l'environnement dans lequel ils évoluent (19,90 %). Cet environnement est caractérisé par la possibilité de développer des relations sociales, par le fait qu'il n'y ait pas de violence ou d'atteinte au bénéficiaire et à ses biens, qu'il y ait une bonne ambiance ou, encore, une ambiance familiale, une tranquillité, une routine, des activités, des amusements, etc. Notons, toutefois, que près de 24 % des bénéficiaires n'ont pas donné de réponse à ce qui constitue le fait de se sentir en sécurité dans le cadre de l'aide. Est-ce le fait que la notion peut paraître peut compréhensible pour certains (malgré les exemples et définitions de « être en sécurité » et « se sentir en sécurité » donnés à la première page de l'enquête) ? Est-ce le fait qu'il est difficile, selon le parcours de vie, de se sentir en sécurité ? Est-ce encore pour d'autres raisons ? En outre, un autre élément participe au sentiment de sécurité des bénéficiaires, à savoir la présence de mesures générant un sentiment de sécurité (14,08 %), telles que les règles, l'existence de différents systèmes de sécurité (cf. alarmes, portes sécurisées, possibilité de fermer les portes, pas de visites dangereuses, adresse anonyme, badge, agent de sécurité) ou de dispositifs (cf. traitement des problèmes et plaintes).

D'autres éléments, dans de moindres proportions, ont également été évoqués dans ce cadre, à savoir :

- un aménagement apprécié (ex. : chambre, décoration, etc.) (9,71 %);
- la posture adéquate des professionnels d'encadrement (ex. : prêts à aider, bienveillance, à l'écoute, etc.) (9,22 %) ;
- la satisfaction des besoins (ex. : avoir à manger tous les jours, pouvoir dormir, etc.) (7,28 %);
- le soutien dans le développement personnel ((ex. : autonomie, pouvoir sortir seul, faire confiance, etc.) (4,85 %).

Notons également que certains bénéficiaires ont répondu par « rien » (2,43 %) ou par « tout » (1,46 %).

La proportion des différentes catégories de réponses fournies peut être appréciée à travers le nuage de mots suivant :

Le soutien dans le développement personnel Un environnement rassurant, stimulant et non-violent Des personnes procurant un sentiment de sécurité La posture adéquate des professionnels d'encadrement La posture adéquate des professionnels d'encadrement La posture adéquate des professionnels d'encadrement La satisfaction des besoins Un aménagement adapté Un environnement rassurant, stimulant et non-violent Rien Des personnes procurant un sentiment de securite Rien Rien Rien La présence de mesures générant un sentiment de sécurité Sans réponse Rien Tout Tout Sans réponse Rien a satisfaction des besoins Sans réponse un aménagement adapté Rien Un aménagement adapté Sans reponse Sans réponse Des personnes procurant un sentiment de sécurité La présence de mesures générant un sentiment de sécuritéSans réponse Rien Out nt rassurant, stimulant et non-violent Sans réponse Tout Tout Rien Sans réponse

Les mots des bénéficiaires pour décrire ce qui fait qu'ils se sentent en sécurité

« Jeden Tag gibt es Essen » (une fille de 10 ans, placée en institution)

« Es ist immer ein Erzieher da. Es gibt Regeln im Foyer. Gruppenregeln sorgen für Sicherheit und sicheres Gefühl. Der Erzieher nimmt Probleme und Beschwerden auf » (un garçon de 14 ans, placé en institution)

« Ich bin nicht die ganze Zeit bei meinen Eltern und werde nicht immer mit meiner Vergangenheit konfrontiert. Ein Ort, an dem ich Spaß haben kann » (une jeune fille de 19 ans, en internat sociofamilial)

« Es kann keiner einfach so ins CST eindringen. Es ist schön, ich mag Lego, Klassensaal, alles » (un garçon de 8 ans, en centre socio-thérapeutique)

les éléments qui font obstacle au sentiment de sécurité

Notons que près d'un tiers des bénéficiaires n'ont pas donné d'éléments de réponse à ce sujet (32,04 %) et qu'un peu plus de 20 % d'entre eux ont répondu que, dans le cadre de l'aide, il n'y a rien qui les fait se sentir en insécurité. Toutefois, une certaine part a souligné qu'un environnement menaçant pouvait participer à ce sentiment (15,53 %) avec les précisions suivantes : les vols, le bruit, les cris, l'absence d'adultes, l'instabilité du personnel, des manquements concernant le respect de la sphère privée, etc.. D'autres éléments ont également été évoqués de manière plus disparate, à savoir :

- des relations conflictuelles avec les autres enfants aidés comme eux (ex. : provocation, méchanceté, disputes, bagarres, etc.) (7,77 %);
- un sentiment de mal-être (ex. : peur, tristesse, cauchemars, etc.) (7,28 %), l'absence de leur famille (5,34 %) ;
- le contrôle excessif et le manque de liberté/d'autonomie (ex.: trop d'intervention, surprotection, trop de règles, etc.) (4,85 %);
- la peur de l'inconnu (ex. : nouveaux éducateurs et nouveaux enfants, perspective de vivre seul, insécurité par rapport à l'avenir, etc.) (2,91 %).

La proportion des différentes catégories de réponses fournies peut être appréciée à travers le nuage de mots suivant :



Les mots des bénéficiaires pour décrire ce qui fait qu'ils ne se sentent pas en sécurité...

- « Ein Kind macht mir angst; er macht mir angst weil er sehr aggressiv ist; und ich fühle mich auch manchmal unwohl wen ein Erzieher brüllt » (une petite fille de 7 ans, placée dans un foyer de jour et nuit)
- « Wenn die Vordertür manchmal von meinen Mitbewohnern aufgelassen wird » (un jeune homme de 18 ans, en logement encadré)
- « Ich bin alleine im Zimmer und meine Gedanken sind frei, schlechtes Gewissen, dass meine Geschwister noch nicht in Sicherheit sind. Ich muss am Wochenende von der Institution weggehen » (une jeune fille de 19 ans, en famille d'accueil et bénéficiant d'autres mesures d'aide)
- « Je me ne sens pas en sécurité parce que quand j'aurai 18 ans je ne sais pas ce qu'il va c'est passé (vivre, formation, logement, argent)» (un jeune homme de 16 ans, placé en institution)

les besoins pour se sentir en sécurité

Concernant ce dont ils ont besoin pour se sentir en sécurité, les bénéficiaires de l'aide ont mis principalement en avant le fait de connaître une personne de confiance (ex. : famille, famille d'accueil, amis, éducateurs, personnes souhaitant aider, etc.) (21,84 %) ainsi que d'avoir des relations sociales positives (ex. : des personnes sont là pour eux, bonne communication, écoute, respect, compréhension, recevoir de l'attention, etc.) (15,05 %), de pouvoir évoluer dans un environnement sécurisant (ex. : lieu sûr, calme, sans menaces) (13,59 %) et de disposer d'un aménagement adapté à leurs besoins (ex. : avoir une chambre seule ou souhait de partager une chambre, disposer d'un espace personnel, décoration) (11,17 %). De manière moins saillante, d'autres besoins ont été énoncés pour se sentir en sécurité, comme, par exemple :

- des éléments matériels ou relationnels rassurants (ex. : peluche, présence d'animaux) (6,31 %);
- la satisfaction des besoins (ex. : avoir un chez soi, avoir à manger tous les jours, avoir de l'affection, etc.) (5,83 %);
- le soutien au développement personnel (ex. : sortir seul) (5,83 %).

Notons également que, pour ce sujet, près d'un tiers des bénéficiaires (32,04 %) n'ont pas donné d'éléments de réponse. La proportion des différentes catégories de réponses fournies peut être appréciée à travers le nuage de mots suivant :



Les mots des bénéficiaires pour décrire ce dont ils ont besoin pour se sentir en sécurité

- « Un endroit pour dormir, du manger, un endroit pour apprendre, des personnes qui vont me supporter et me donner un coup de main sans stress (pression) » (un jeune homme, de 17 ans, placé en institution)
- « J'ai besoin de l'affection de ma mère malgré toute l'attention qu'on me donne ici sans elle » (un jeune homme de 15 ans, placé en institution)
- « *People who take care of me* » (un jeune homme de 17 ans, bénéficiant d'une mesure dans un Centre d'insertion socio-professionnel)
- « Privatsphäre und Möglichkeiten sich zurück zu ziehen » (une jeune fille de 19 ans en logement encadré)

3.1.2 Perceptions des familles

<u>Les familles ayant participé à l'enquête</u>, dont les enfants/proches bénéficient d'une mesure d'aide, se sont également exprimées sur les différents éléments qui participent au sentiment de sécurité de leurs enfants.

les éléments qui participent au sentiment de sécurité de leur enfant/proche

Un peu plus de la moitié des familles n'ont pas apporté d'éléments de réponse à ce sujet (51,02 %). Pour celles qui ont répondu, ce qui prime pour favoriser un sentiment de sécurité pour leur enfant/proche est :

- la posture professionnelle du personnel d'encadrement (ex. : à l'écoute, positivité, inspirer de la confiance, échanges réguliers/permanents, bienveillance) (22,45 %);
- d'autres personnes générant un sentiment de sécurité (ex. : l'encadrement des éducateurs, les éducateurs, les amis, etc.) (18,37 %) ;
- un environnement rassurant et non-violent (ex. : une atmosphère familiale, être en groupe, aimer le cadre de l'aide, les relations sociales) (16,33 %).

D'autres éléments ont également été évoqués à la marge, comme la présence de mesures de sécurité (4,08 %) et une aide adaptée aux besoins de l'enfant (2,04 %). La proportion des différentes catégories de réponses fournies peut être appréciée à travers le nuage de mots suivant :



Les mots des familles décrire ce qui fait que leur enfant/proche se sente en sécurité

- « Elle est entourée des éducatrices qui sont à l'écoute » (famille dont l'enfant/proche est placé en institution)
- « Ich sehe anhand ihres Benehmens dass sie sich wohlfühlt » (famille dont l'enfant/proche est placée en institution)
- « Es herrscht eine familiäre Atmosphäre, mein Kind ist gut umgarnt » (famille d'un enfant/proche dont le contexte d'aide n'a pas été renseigné)

les éléments qui font obstacle au sentiment de sécurité de leur enfant/proche

Très peu de familles ont répondu à ce sujet (cf. 81,63 % de non-réponse). Pour les presque 20 % de répondants, soulignons, par ordre d'importance, les éléments suivants qui font obstacle au sentiment de sécurité de leur enfant/proche :

- l'insatisfaction des besoins (ex. : peu de relations familiales, manque d'amour/tendresse/affection, etc.) (8,16 %) ;
- un environnement peu sécure (ex. : violence, pas d'ambiance familiale, etc.) (6,12 %);
- l'instabilité de ressources humaines dans le cadre de l'aide (ex. : turnover des professionnels, changement de personne de référence) (2,04 %) ;
- certaines vulnérabilités de l'enfant/proche (ex. : désintérêt pour l'aide, réactions à l'environnement, angoisse) (2,04 %).

La proportion des différentes catégories de réponses fournies peut être appréciée à travers le nuage de mots suivant :



Les mots des familles pour décrire ce qui fait que leur enfant/proche ne se sente pas en sécurité

- « Sobald dies der Fall sein sollte, wird sie leicht depressiv und zieht sich zurück » (famille dont l'enfant/proche est placé en institution)
- « Quand il a des angoisses » (famille d'un enfant/proche dont le contexte d'aide n'a pas été renseigné)
- « peux être en cas de mobbing c est pas le cas » (famille dont l'enfant/proche est placé en institution)

les besoins de leur enfant pour se sentir en sécurité

Pour les familles ayant répondu à ce sujet (42,86 %), soulignons, par ordre d'importance, les besoins de leurs enfants pour se sentir en sécurité :

- une posture professionnelle rassurante (ex. : intentionné, confiance, accessibilité de l'interlocuteur, communication ouverte/transparente) (16,33 %);
- des personnes rassurantes (ex. : amis) (8,16 %);
- un environnement sécurisant (ex. : stabilité, prévisibilité) (8,16 %) ;

- certains types de mesures (ex. : règles, planification de la fin de l'aide/des mesures d'aide)
 (4,08 %);
- la satisfaction des besoins (ex. : être au calme, se sentir utile) (2,04 %).

La proportion des différentes catégories de réponses fournies peut être appréciée à travers le nuage de mots suivant :



Les mots des familles pour décrire ce dont leur enfant/proche a besoin pour se sentir en sécurité

- « Encadrement chaleureux et attentionné » (famille dont l'enfant/proche est placé en institution)
- « De règles bien définies » (famille dont l'enfant/proche est placé en institution)
- « Ein sicheres Umfeld, dass sie sich an jeden wenden kann, wenn irgendetwas nicht in Ordnung ist » (famille d'un enfant/proche dont le contexte d'aide n'a pas été renseigné)

3.1.3 Perceptions des familles d'accueil

<u>Les familles d'accueil</u>, qui ont à charge un ou plusieurs enfants bénéficiant d'une mesure d'aide, se sont exprimées sur les différents éléments qui participent au sentiment de sécurité de leurs enfants.

les éléments qui participent au sentiment de sécurité des enfants accueillis

Les réponses ont permis d'identifier différentes catégories d'éléments participant au sentiment de sécurité des mineurs placés en famille d'accueil, tels que :

- un lien d'attachement et une relation de confiance (ex. : présence, l'attachement, une communication ouverte, etc.) (38 %);
- un environnement serein et de protection (ex. : calme, cocon, stabilité, pas de violence, respect, etc.) (31 %);
- le placement en famille d'accueil proche (ex. : préservation lien familial, etc.) (19 %) ;
- la satisfaction des besoins (ex. : prendre soin, jeu, amour, bon développement, etc.) (15 %).

Reste à noter que 23 % des familles d'accueil ayant participé à l'enquête se sont abstenues de répondre à cette question.

Voici une représentation visuelle de la pondération des réponses :



Les mots des familles d'accueil pour décrire ce qui fait que l'enfant accueilli se sente en sécurité

« Wir haben ein gutes Verhältnis und es kommt mit seinen Problemen zu mir und wir versuchen dann gemeinsam eine Lösung zu finden » (famille d'accueil)

« Il sait qu'il peut me faire confiance, la communication est très importante. Il se sent à la maison, il est respecté comme il est » (famille d'accueil)

« Pas de grandes disputes ; pas de violence ; l'enfant sait que nous sommes là pour il pourtant qu'il aura besoin de nous :) ; l'enfant peut se développer et s'exprimer librement... » (famille d'accueil)

- les éléments qui font obstacle au sentiment de sécurité de l'enfant accueilli

Une observation générale est que près de la moitié des familles d'accueil (46 %) se sont abstenues de répondre à cette question. Parmi les éléments qui font obstacle au sentiment de sécurité, on retrouve les éléments suivants :

- problèmes relationnels institutionnels (ex. : tensions, manque de confiance, relations conflictuelles, changement fréquent de personnes de référence dans la famille, etc.) (23 %);
- la vulnérabilité des enfants (ex. : renfermé, peur de l'abandon, passé traumatique, etc.) (19 %) ;
- un contact difficile avec la famille d'origine (ex. : contact non souhaité, visite mal accompagnée etc.) (19 %).

Enfin, 4 % ont mentionné « rien » comme réponse.

Voici une représentation visuelle de la pondération des réponses :



Les mots des familles d'accueil pour décrire ce qui fait que l'enfant accueilli ne se sente pas en sécurité :

- « Unsicherheit aufgrund der Einmischung der Justiz und seiner leiblichen Familie » (famille d'accueil)
- « Changements fréquents des personnes de référence dans la famille d'accueil elle-même » (famille d'accueil)
- « Besuchskontakte, die nicht gut von Profis begleitet werden » (famille d'accueil)

- les besoins de l'enfant accueilli pour se sentir en sécurité

Au niveau des besoins de l'enfant pour se sentir en sécurité, les familles d'accueil se sont exprimées sur les éléments suivants :

- la satisfaction des besoins (ex. : amour, relation de confiance, bonne communication, tenir ses promesses, etc.) (54 %);
- un environnement serein et de protection (ex. : calme, harmonie, atmosphère de bien-être, environnement familial, etc.) (38 %);
- un cadre clair (ex. : stabilité, règles claires, limites, etc.) (27 %).

Reste à noter que 23 % des familles d'accueil se sont abstenues de répondre.

Voici une représentation visuelle de la pondération des réponses :



Les mots des familles d'accueil pour décrire ce dont l'enfant accueilli a besoin pour se sentir en sécurité

- « Sicherheit, Geborgenheit, Stabilität und nicht immer das Zusammentreffen mit dem Vater welche jedes Mal das Kind mit seinen traumatischen Erlebnissen Konfrontiert » (famille d'accueil)
- « De tout notre amour, aide inconditionnelle, support, sentiment d'être aimé et protégé » (famille d'accueil)
- « Se sentir chez soi, d'avoir des relations stables et affectifs, d'avoir un cadre avec des règles simples et claires » (famille d'accueil)

3.1.4 Perceptions des professionnels de l'AEF

Les professionnels se sont également exprimés sur les différents éléments qui participent au sentiment de sécurité des bénéficiaires de l'aide.

- les éléments qui participent au sentiment de sécurité des bénéficiaires

Les professionnels ont été nombreux à s'exprimer sur cette dimension (75,86 %). Ils ont relevé les points principaux suivants comme participant au sentiment de sécurité des bénéficiaires qu'ils accompagnent :

- une posture professionnelle adaptée aux bénéficiaires (ex.: écoute, bienveillance, accessibilité, communication, participation, etc.) (57,64 %);
- une approche structurée de l'aide (ex.: plan d'intervention, procédures, coopération, implication des familles, professionnel de référence, accompagnement/soutien adapté, etc.) (29,56 %);
- un environnement de vie positif et chaleureux (ex.: ambiance générale, relations sociales, bien-être individuel, tranquillité, jeux, rires, tolérances, etc.) (22,66 %).

Par ailleurs, d'autres éléments ont également été évoqués de manière moins prépondérante, à savoir :

- la présence de mesures de sécurité (ex. : accès sécurisé, sphère privée, lutte contre la violence, concept de sécurité, ROI, etc.) (13,30 %);
- l'aménagement général et le matériel de structures d'accueil adaptés (ex. : jardin, chambres individuelles, matériel thérapeutique, etc.) (11,33 %) ;
- des ressources humaines adaptées (ex. : qualification, nombre, stabilité, formation, etc.) (11,33 %).

La proportion des différentes catégories de réponses fournies peut être appréciée à travers le nuage de mots suivant :



Les mots des professionnels pour décrire ce qui fait que les enfants/jeunes se sentent en sécurité

« La garantie du secret professionnel. Les rendez-vous individuels où chaque bénéficiaire a sa place. Accepter les bénéficiaires comme ils sont et s'adapter à leur besoin et leur rythme » (professionnel, travaillant dans le contexte des aides ambulatoires)

« Les enfants et jeunes bénéficient d'un milieu de vie plus ou moins stable, non-marqué par la violence, des disputes ou situations de risque. Chaque enfant/jeune bénéficie, à côté du soutien de l'équipe éducative, d'un éducateur de référence lequel accompagne et soutient le bénéficiaire davantage au quotidien. Le contact avec leurs parents est réglé, tout en veillant à l'intérêt des bénéficiaires, ce que peut leur enlever une certaine pression et peur. Les suivis scolaires ainsi que médical sont assurés par l'équipe socio-éducative et permettent à l'enfant de bénéficier de ses droits et de se sentir respecté et valorisé. » (professionnel, travaillant dans un contexte stationnaire)

« Le fait de savoir qui sont ses personnes de référence, le fait que les professionnels soient à l'écoute, le fait qu'il y ait un respect mutuel et un engagement professionnel » (professionnel, travaillant dans un contexte stationnaire)

les éléments qui font obstacle au sentiment de sécurité des bénéficiaires

Au total, 67,98% des professionnels se sont exprimés à cet égard. Il est frappant de constater que près d'un tiers des professionnels (32,02%) n'ont pas répondu à cette question. Cela pourrait s'expliquer de différentes manières. D'une part, l'ignorance des éventuels facteurs qui entravent au sentiment de sécurité. D'autre part, cela pourrait être lié au fait que les professionnels n'ont aucune raison de penser que le sentiment de sécurité des bénéficiaires est limité car les mesures existantes permettent aux bénéficiaires de se sentir en sécurité. Pour les professionnels qui ont répondu à cette question, les indicateurs mentionnés qui ne favorisent pas un sentiment de protection sont :

- une posture professionnelle inadéquate (ex.: jugement, non-respect du secret professionnel, non-participation des bénéficiaires, etc.) (29,56 %);
- un environnement de vie négatif (ex.: ambiance tendue et désagréable, conflits, relations sociales difficiles, crises ou une infrastructure inadéquate, etc.) (22,66 %);
- des insécurités générées (ex.: sentiment d'injustice, aide contrainte, peur de placements, incertitudes, etc.) (16,26 %);
- des ressources humaines inadaptées (manque de personnel, instabilité du personnel d'encadrement, manque de temps, etc.) (14,78 %);
- des caractéristiques et situations complexes du bénéficiaire (ex.: trauma non traités, état émotionnel, besoins complexes, etc.) (13,79 %)
- un manque de mesures de sécurité (ex.: plusieurs bénéficiaires par chambre, pas de planification de sécurité, procédures pas claires, mobbing, etc.) (13,30 %).

La proportion des différentes catégories de réponses fournies peut être appréciée à travers le nuage de mots suivant :



Les mots des professionnels pour décrire ce qui fait que les enfants/jeunes ne se sentent pas en sécurité...

« Les changements de personnels fréquents risquent de perturber les bénéficiaires, surtout les enfants à bas âge. Un manque de stabilité au niveau de l'équipe socio-éducative, des changements

réguliers de la personne de référence risquent d'entraîner auprès des bénéficiaires un sentiment d'insécurité et d'incertitude. La dynamique au sein du groupe d'accueil peut également impacter l'enfant et entraîner un sentiment d'insécurité » (professionnel travaillant dans un contexte stationnaire)

- « Manque de transparence, échanges professionnels sans la famille, entretiens avec les parents sans les enfants » (professionnel travaillant dans un contexte ambulatoire)
- « Zukunftsperspektive, Unsicherheiten durch verschiedene Kooperationspartner, die über das weitere Geschehen entscheiden (zB Heimunterbringung), Unwissen über Eltern, altersangepasste Transparenz » (professionnel travaillant dans un contexte stationnaire)
- « Wenn man über sie bestimmt, wenn die Privatsphäre nicht respektiert wird; wenn man für sie statt mit ihnen Entscheidungen trifft » (professionnel travaillant dans un contexte aide ambulatoire)

- les besoins des bénéficiaires pour se sentir en sécurité

Au total, 71,43% des professionnels se sont exprimés sur ces besoins. Les besoins principaux relevés étaient :

- le développement d'une posture professionnelle adaptée (ex. : écoute, transparence, confiance, autonomie, bienveillance, etc.) (51.,23 %) ;
- le développement personnel et le soutien social du bénéficiaire (ex. : respect de la volonté du bénéficiaire, perspectives d'avenir, individualité, respect des besoins individuels de chacun, etc.) (24,63 %);
- le développement d'une approche adaptée de l'aide (ex. : individualiser l'aide, transparence, approche participative, confidentialité, soutien système familial, etc.) (22.17 %);
- le développement d'un environnement de vie adapté (ex. : lieu neutre, environnement sans violence, avoir un studio seul, etc.) (10,34 %) ;
- le développement de mesures de sécurité (ex. : badges sécurisé, protection, présence, gestion des plaintes, etc.) (9,85 %)
- le développement de ressources humaines adaptées (ex. : présence d'un adulte, plus de personnel d'encadrement, formation qualité, etc.) (7,88 %) ;
- le développement d'un aménagement adapté (ex. : décoration, structure, lieu de retrait, etc.) (6,90 %).

Enfin, il reste à noter que 28,57 % des professionnels se sont abstenus de répondre à cette question.

Développement d'un environnement de vie adapté

Pas de réponse Développement d'une posture professionnelle adaptée

Pas de réponse Développement d'une posture professionnelle adaptée

Pas de réponse Développement d'une posture professionnelle adaptée

Pas de réponse Développement d'une approche adaptée de l'aide par de réponse Développement d'une approche adaptée de l'aide professionnelle professionnelle adaptée de l'a

Les mots des professionnels pour décrire ce dont les enfants/jeunes ont besoin pour se sentir en sécurité

- « De professionnels qui échangent entre eux de leurs craintes mais aussi avec les familles, perspectives d'avenir » (professionnel travaillant dans un contexte d'aide ambulatoire)
- « Pour certains jeunes, le fait que les parents reçoivent les rapports « ONE » pose problème car ils ne veulent pas transmettre certaines informations à leurs parents ou qu'ils soient au courant qu'ils ont demandé certaines aides » (professionnel travaillant dans un contexte d'aide ambulatoire)
- « Les bénéficiaires ont besoin d'un cadre institutionnel et d'une équipe socio-éducative plus ou moins stable. Il est important que les professionnels soient fiables (« verbindlich ») dans leur travail avec les bénéficiaires » (professionnel travaillant dans un contexte d'aide stationnaire)
- « Informationen und Beteiligung am Hilfegespräch » (professionnel travaillant dans un contexte d'aide ambulatoire)

3.2 Résultats issus des données quantitatives et qualitatives récoltées concernant le sentiment et l'état de sécurité ainsi que la possibilité de se plaindre

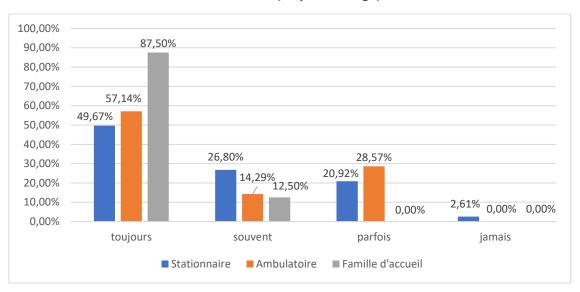
Pour rappel, les répondants catégorisés dans le contexte d'aide « stationnaire » représentent les mineurs et jeunes adultes bénéficiant d'un accueil dans une structure AEF de jour (minoritairement) ou d'un accueil de jour et de nuit (majoritairement).

3.2.1 Perceptions des mineurs et jeunes adultes

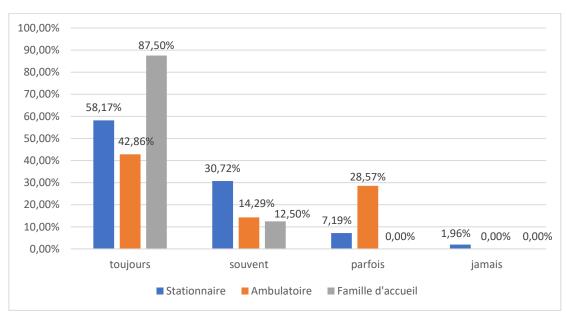
<u>Pour les mineurs</u> et jeunes adultes bénéficiaires accueillis dans un contexte stationnaire, la grande majorité se sent en sécurité (49,67 % « toujours » et 26,80 % « souvent », soit au total 76,47 %) et

estime être en sécurité (58,17 % « toujours » et 30,72 % « souvent », soit au total 88,89 %). Ces constats peuvent également être faits pour tout bénéficiaire dans les contextes d'aide ambulatoire et d'accueil en famille (sachant que ces contextes d'aide sont peu représentés parmi les bénéficiaires ayant répondu à l'enquête). Cependant, il importe de noter que près d'un quart des mineurs et jeunes adultes dans un contexte stationnaire se sentent seulement parfois en sécurité (20,92 %), qu'une minorité a rapporté ne jamais se sentir en sécurité (2,61 %), et que près de 10 % d'entre eux ont indiqué être seulement parfois en sécurité ou de ne jamais l'être (cf. graphiques 6 et 7).

<u>Graphique 6</u> : représentation graphique des réponses données par les bénéficiaires AEF concernant le sentiment de sécurité dans le cadre de l'aide (en pourcentage)



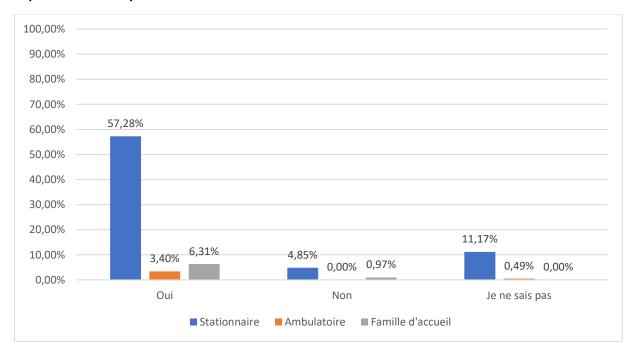
<u>Graphique 7</u>: représentation graphique des réponses données par les bénéficiaires AEF concernant leur état de sécurité dans le cadre de l'aide



En outre, en observant les graphiques 6 et 7, il ressort que les bénéficiaires qui ont majoritairement affirmé se sentir et être toujours en sécurité (87,50 % des réponses) sont ceux accueillis en famille d'accueil.

En ce qui concerne les possibilités de se plaindre, la majorité des 206 bénéficiaires ayant répondu à l'enquête, quel que soit le contexte d'aide, ont affirmé qu'ils peuvent se plaindre quand quelque chose ne va pas (66,99 %). Plus de 10% des bénéficiaires ont répondu qu'ils ne savent pas s'ils peuvent se plaindre dans leur contexte d'aide (11,17 %) et d'autres n'auraient pas la possibilité de se plaindre (4,85 %) – sachant que seulement les trois quarts des enfants et jeunes adultes ayant participé à l'enquête ont répondu à ces questions (cf. graphique 8).

<u>Graphique 8</u> : Représentation graphique des réponses données par les bénéficiaires AEF concernant la possibilité de se plaindre selon leur contexte d'aide



Si les enfants et jeunes adultes ont relevé avoir la possibilité de se plaindre, ils ont été invités à préciser auprès de qui ils se tournent pour ce faire.

La fréquence des réponses fournies a permis de générer le nuage de réponses catégorisées suivant :



Pour 43,20 % des répondants, la personne vers qui ils se tournent préférentiellement pour se plaindre est l'éducateur, l'éducateur référent, voire plusieurs éducateurs de leur foyer. En outre, notons que 28,16 % des bénéficiaires n'ont pas répondu à la question.

Vu la proportion des bénéficiaires ayant affirmé ne pas savoir s'ils peuvent se plaindre et n'ayant pas répondu ou ayant rapporté ne pas savoir vers qui ils peuvent se tourner pour se plaindre, un ensemble de questions peuvent se poser : les bénéficiaires de l'aide n'ont-ils pas la possibilité de se plaindre ? ne savent-ils pas auprès de qui se plaindre ? ont-ils des réticences à se plaindre ? etc. Il s'agit d'un résultat intéressant pour le développement de dispositifs en matière de gestion des plaintes dans l'AEF, à savoir, sous l'aspect préventif, quels leviers utiliser ou mettre en place pour que chaque bénéficiaire de l'aide ait la possibilité de se plaindre ou d'identifier à qui se plaindre.

Dans une autre mesure, une des fréquences les plus élevées de réponses fait référence à d'autres personnes-ressources non identifiables (14,56 %) car les répondants n'ont pas précisé le lien relationnel avec ces dernières (ex. : « celui qui a fait la chose » ; prénoms ou noms ; etc.). Pour les autres catégories de personnes-ressources en cas de plaintes, celles-ci ont été citées de manière sommaire (ex. : directions de structure AEF ; amis/colocataires ; familles (inclus familles d'accueil) ; organismes et dispositifs de plainte ; etc.).

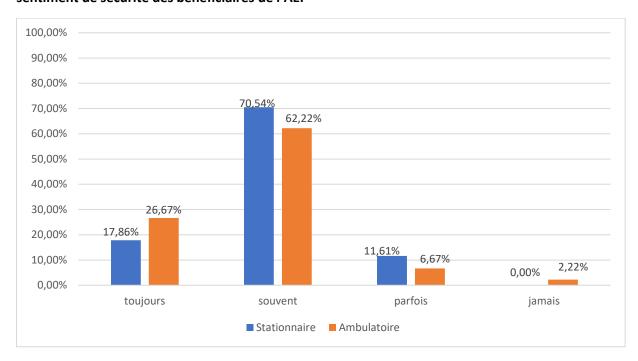
En outre, au-delà des résultats soulignés ici, soulignons la diversité des personnes-ressources mentionnées en cas de plainte. Cela présuppose que, selon l'environnement social du bénéficiaire de l'aide et les relations qu'il a tissées avec l'une ou l'autre personne, il importe de sensibiliser toute personne gravitant autour de lui — chacune pouvant jouer un rôle pour la protection et sécurité de bénéficiaires de l'aide. S'ajoute le rôle central de l'éducateur auprès des enfants et jeunes adultes aidés en tant que personne de confiance pour recueillir leur plainte. Ce constat appelle à poser plusieurs réflexions en matière de sensibilisation des professionnels, de formation, de responsabilités dans le dispositif de gestion des plaintes et de protection, etc.

3.2.2 Perceptions des professionnels

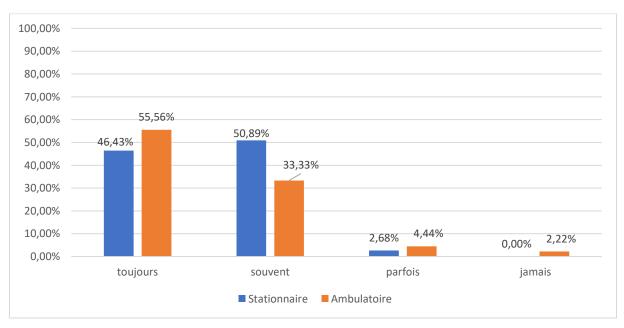
<u>Pour les professionnels de l'AEF</u> ayant répondu à ces questions (77,34 % des professionnels ayant participé à l'enquête), les mineurs placés se sentent généralement en sécurité (17,86 % « toujours » et 70,54 % « souvent », soit au total 88,40%) et sont en sécurité (46,43 % « toujours » et 50,89 %

« souvent », soit au total 97,32 %). Peu rapportent le manque de sentiment de sécurité (11,61 %, « parfois ») ou d'état de sécurité (2,68 % « parfois »). Les mêmes constats peuvent être relevés dans le contexte des mesures d'aide ambulatoire (cf. graphiques 9 et 10). Il est intéressant de noter que tant les professionnels œuvrant dans un contexte stationnaire, que ceux intervenant dans un contexte ambulatoire, ont relevé que les bénéficiaires se sentent moins souvent en sécurité qu'ils ne le sont vraiment (sentiment d'être toujours en sécurité : 17,86 % et 26,67 % respectivement ; être toujours en sécurité : 46,43 % et 55,56 % respectivement) ; ainsi, ils relèvent que le sentiment de sécurité des bénéficiaires est moindre que leur sécurité réelle.

<u>Graphique 9</u> : représentation graphique des réponses données par les professionnels concernant le sentiment de sécurité des bénéficiaires de l'AEF

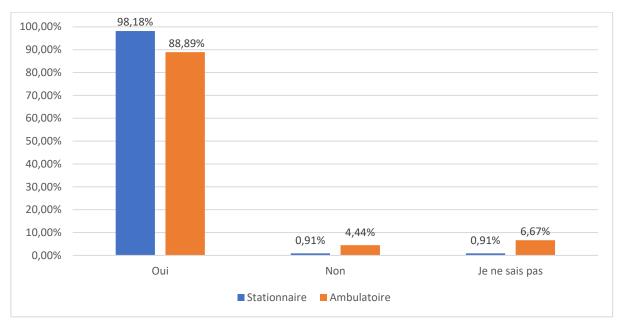


<u>Graphique 10</u> : représentation graphique des réponses données par les professionnels concernant l'état de sécurité des bénéficiaires de l'AEF



Concernant la possibilité qu'ont les bénéficiaires de se plaindre, la grande majorité des professionnels a rapporté que cette possibilité existe (98,18 % dans le contexte stationnaire et 88,89 % dans le contexte ambulatoire). Une minorité a indiqué que les bénéficiaires n'ont pas cette possibilité (0,91 % dans le contexte stationnaire et 4,44 % dans le contexte ambulatoire) ou, encore, ne savent pas s'ils l'ont (0,91 % dans le contexte stationnaire et 6,67 % dans le contexte ambulatoire) (cf. graphique 11).

<u>Graphique 11</u> : Représentation graphique des réponses données par les professionnels concernant la possibilité de se plaindre des bénéficiaires selon le contexte d'aide



En ce qui concerne les personnes-ressources en cas de plainte des bénéficiaires de l'aide, les professionnels interrogés ont émis tout un ensemble de réponses. La fréquence de ces dernières a permis de générer le nuage de réponses catégorisées suivant :



Pour plus de 44 % des professionnels, la personne vers qui le bénéficiaire de l'aide peut s'orienter pour se plaindre est l'éducateur ou l'éducateur de référence. Viennent ensuite les autres professionnels d'intervention et d'encadrement de l'AEF (38,42 %, par exemple : psychologue, chef de groupe,

délégué à la protection de l'enfance, agent de sécurité, etc.). Pour près de 20 % des cas de réponse, la direction de la structure est évoquée. Notons que près d'un tiers des professionnels (28,57 %) n'ont pas donné de réponse à cette question. Ainsi, ce résultat questionne : les professionnels n'ont-ils pas souhaité se prononcer à ce sujet ? Ne savent-ils pas vers qui peut être orientée la plainte ?

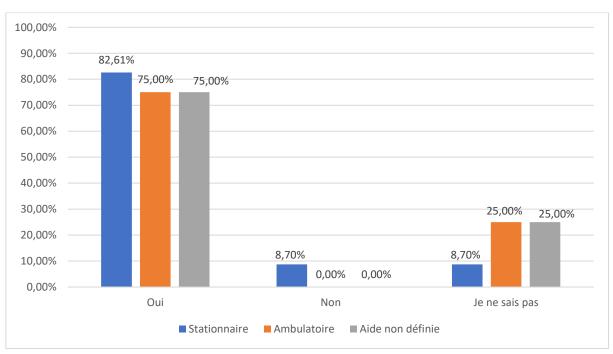
Pour finir, d'autres ressources ont été évoquées de façon marginale :

- la famille (15,27 %);
- les dispositifs de plainte tels que les boîtes à réclamation, les groupes de discussion, une helpline, etc. (8,37 %);
- les personnes ressources non définies telles qu'une personne de confiance, un adulte, une personne responsable etc. (8,37 %);
- le personnel de l'éducation formelle et non formelle (6,90 %);
- l'Office national de l'enfance/le ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (4,93 %);
- d'autres organismes (ex. : OKAJU, Kajupa, police, etc.) (3,94 %);
- les amis (1,97 %).

3.2.3 Perceptions des familles

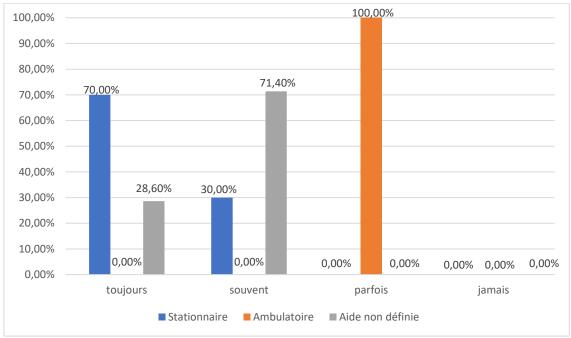
La grande majorité des familles, quant à elles, pensent que leur enfant, quel que soit le contexte d'aide, a la possibilité de se plaindre quand quelque chose ne va pas pour lui (82,61 % dans le contexte stationnaire; 75 % dans le contexte ambulatoire et des aides non identifiées). Peu de familles rapportent que leur enfant n'a pas cette possibilité (8,70 % dans le contexte stationnaire) et certaines ne savent pas si leur enfant peut se plaindre (8,70 % dans le contexte stationnaire et 25 % dans le contexte ambulatoire et pour les aides non identifiées) (cf. graphique 12).

<u>Graphique 12</u>: Représentation graphique de la répartition des réponses données par les familles concernant la possibilité de se plaindre de leur(s) enfant(s)/proche(s) selon le contexte d'aide



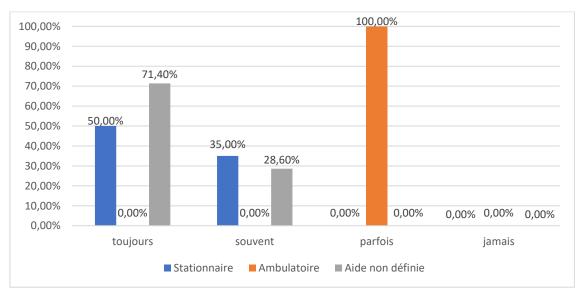
Concernant la sécurité de leur(s) enfant(s)/proche(s) dans un contexte d'aide, la majorité des familles rapporte que leur(s) enfant(s) se sent(-ent) en sécurité (73,68 % « toujours » et 31,58 % « souvent » dans un contexte stationnaire ; 28,60 % « toujours » et 71,40% « souvent » dans un contexte d'aide non définie), excepté dans le contexte ambulatoire où il existe un sentiment de sécurité plus mitigé (100 %) (cf. graphique 13).

<u>Graphique 13</u>: Représentation graphique des réponses données par les familles concernant le sentiment de sécurité de leur(s) enfant(s)/proche(s) selon le contexte d'aide



En ce qui concerne le fait d'être en sécurité, les familles rapportent que leur(s) enfant(s) sont généralement en sécurité (50 % « toujours » et 35 % « souvent » dans un contexte stationnaire ; 71,40 % « toujours » et 28,60 % « souvent » dans le contexte d'aide non définie). Ce constat est moins nuancé dans le contexte d'aide ambulatoire (100 % « parfois ») (cf. graphique 14).

<u>Graphique 14</u>: Représentation graphique des réponses données par les familles concernant l'état de sécurité de leur(s) enfant(s)/proche(s) selon le contexte d'aide



Au niveau du contexte stationnaire, il est intéressant de constater que le nombre de familles ayant relevé que leurs enfants se sentent toujours en sécurité est plus élevé que le nombre de familles ayant indiqué que leurs enfants sont toujours en sécurité. Cela pourrait suggérer qu'ils pensent que leurs enfants ont le sentiment erroné de toujours être en sécurité, alors qu'ils ne le sont pas réellement, et donc qu'ils font l'objet d'une « fausse sécurité ».

Concernant les personnes-ressources auprès desquelles les enfants peuvent s'adresser en cas de plainte, la fréquence des réponses fournies par les familles a permis de générer le nuage de réponses catégorisées suivant :

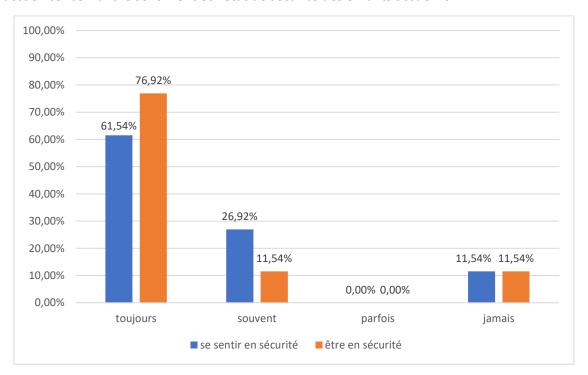


Près de la moitié des familles (46,94 %) n'ont pas donné de réponse. Ici aussi se pose la question de savoir si les familles ne souhaitaient pas répondre, ou si elles n'étaient pas en mesure d'identifier une personne ou instance/organisme auprès desquels leur(s) enfant(s) pourrait(-aient) s'adresser pour se plaindre, ou pour toute autre raison encore. Cependant32,65 % des familles ont rapporté que leur(s) enfant(s) peut (peuvent) se plaindre auprès de leur éducateur ou éducatrice de référence. Plus de 14 % ont mentionné la direction des structures de l'AEF; 10,20 % la famille et 6,12 % d'autres organismes de protection de l'enfance (ex. : service de protection de l'enfance, OKAJU, etc.). Une minorité (2,04 %) a évoqué le personnel de l'éducation formelle (cf. enseignant).

3.2.4 Perceptions des familles d'accueil

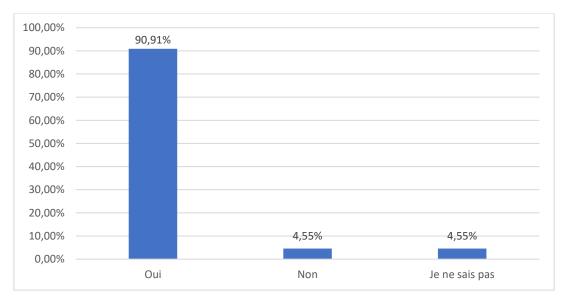
<u>Pour les familles d'accueil</u>, les enfants accueillis se sentent majoritairement en sécurité (61,54 % « toujours » et 26,92 % « souvent ») et sont en sécurité (76,92 % « toujours » et 11,54 % « souvent »). Notons que pour plus d'une famille d'accueil sur 10 11,5 %, ce n'est jamais le cas (cf. graphique 15).

<u>Graphique 15</u>: Représentation graphique de la répartition des réponses données par les familles d'accueil concernant le sentiment et l'état de sécurité des enfants accueillis



Concernant les possibilités qu'a l'enfant accueilli de se plaindre, d'après les familles d'accueil, la majorité a cette possibilité (90,91 %); tandis que certaines enfants ne l'ont pas (4,55 %) et, pour d'autres, la famille d'accueil ne sait pas si l'enfant en a la possibilité (4,55 %) (cf. graphique 16).

<u>Graphique 16</u>: Représentation graphique de la répartition des réponses données par les familles d'accueil concernant la possibilité de se plaindre des enfants accueillis



Considérant auprès de qui les enfants placés peuvent se plaindre, d'après les familles d'accueil, la fréquence des réponses fournies a permis de générer le nuage de réponses catégorisées suivant :



Ainsi, selon les familles d'accueil, les enfants placés se tourneraient majoritairement vers leur famille pour se plaindre (38,46 %), puis vers la famille d'accueil elle-même (34,62 %). Soulignons que près d'un tiers des familles d'accueil n'ont pas fourni de réponse à cette question (30,77 %). En outre, le personnel de l'éducation formelle (11,54 %), le service d'accompagnement des familles d'accueil (7,69 %) et d'autres personnes non spécifiées (7,69 %) ont également été évoqués.

3.3 Éléments de convergence des différents résultats obtenus

Soutien au sentiment de sécurité

Si nous considérons les différentes réponses des enfants et des jeunes adultes bénéficiaires d'aide et celles de leurs familles, familles d'accueil et des professionnels les accompagnant, des points communs apparaissent dans les réponses. Des éléments principaux générant un sentiment de protection pour les enfants et les bénéficiaires se retrouvent chez tous les répondants. Ce qui renforce généralement le sentiment de sécurité est la présence d'une (ou plusieurs) personne(s) en contact étroit avec les bénéficiaires de l'aide. Il peut s'agir d'un professionnel (éducateur) ou de la famille d'accueil. Les réponses ont en commun le fait que dans un contexte professionnel/institutionnel, la présence d'un éducateur de référence a une grande importance lorsqu'il s'agit de procurer un sentiment de sécurité. De plus, la présence et le temps dédiés aux bénéficiaires de l'aide sont également des aspects importants. Du temps pour discuter, un interlocuteur qui écoute activement, mais aussi de la confiance et une collaboration d'égal à égal. Outre ces éléments, toutes les réponses ont en commun le fait que le cadre dans lequel l'aide est apportée renforce le sentiment de sécurité. Un cadre non violent ainsi que des règles claires contribuent au sentiment de sécurité. Un projet d'intervention transparent et une approche structurée en fait également partie. Le calme et une atmosphère détendue sont également considérés comme des éléments importants par les participants à l'enquête. Par ailleurs, pour tous, les mesures de sécurité effectives (comme les portes verrouillables, etc.) sont moins souvent citées en tant qu'éléments contribuant au sentiment général de sécurité.

Enfin, il est intéressant de constater que, si les professionnels et les familles ont majoritairement cité la posture adaptée des professionnels d'encadrement comme procurant un sentiment de sécurité chez les enfants et jeunes adultes, les bénéficiaires l'ont minoritairement citée et les familles d'accueil pas du tout.

Obstacles au sentiment de sécurité

Parmi tous les participants, on remarque qu'une majorité s'est abstenue de répondre à cette question. Les raisons peuvent être de nature différente et il serait dommageable, ici, d'en faire des interprétations trop hâtives. Il est intéressant de noter que parmi les réponses données, on retrouve des points communs à tous les participants, qu'il s'agisse des bénéficiaires, des familles, des familles d'accueil ou des professionnels. Un environnement négatif et peu stimulant est très souvent cité comme un obstacle au sentiment de sécurité. Il s'agit notamment de l'insatisfaction des besoins (tels que l'affection, peu de relations, manque de tendresse/d'amour, etc.) en raison d'un contexte institutionnel ou de relations conflictuelles dans la vie en communauté.

En outre, l'absence et le manque de personnel qualifié ont été cités comme une source faisant obstacle à un sentiment de protection. Il s'agit notamment d'un changement fréquent de professionnels (personnes de référence, personnel en général, etc.) ou le manque chronique de personnels. Parmi les points convergents, on retrouve également des indications sur les situations complexes des bénéficiaires. Cela concerne aussi bien la situation personnelle des enfants ou des adolescents suite à des traumatismes vécus qu'un contact difficile ou inexistant avec la famille d'origine.

Besoins pour générer un sentiment de sécurité

En ce qui concerne les besoins en matière de sécurité, on constate là aussi de nettes similitudes. Il ressort de toutes les réponses que l'attitude professionnelle et l'environnement dans lequel l'aide est apportée sont besoins essentiels au sentiment de sécurité. Des mots clés tels que « environnement serein », « environnement de protection » ou « environnement sécurisant » reviennent souvent. Dans cet environnement, il faut une (ou plusieurs) personne(s) fixe(s) pour transmettre ce sentiment. La satisfaction des besoins personnels et le soutien dans le développement sont également des facteurs récurrents dans les réponses des participants. D'autres besoins cités par tous sont la présence de personnes rassurantes et un environnement social (stable) adapté aux besoins des bénéficiaires. Le processus d'aide est également un élément important des besoins en matière de protection. Un cadre clair dans lequel l'aide est organisée contribue, selon toutes les parties prenantes, aux besoins des bénéficiaires.

Enfin, il est intéressant de constater que contrairement à certains bénéficiaires et au grand nombre de familles et de familles d'accueil qui ont mentionné l'amour (ou l'affection), comme un élément générant un sentiment de sécurité chez les bénéficiaires, les professionnels n'ont pas rapporté cet élément, bien qu'il constitue un besoin universel « qui s'intègre pleinement au méta besoin de sécurité » (Arnaud-Melchiorre 2022, p. 38). Serait-ce une composante peu admise dans le cadre professionnel de l'AEF car ce besoin inhérent à l'être humain pose des difficultés en protection de l'enfance au vu des notions de juste distance ou de juste proximité ?

Sentiment et état de sécurité des bénéficiaires, possibilités de se plaindre

D'une manière générale, qu'il s'agisse des bénéficiaires de l'aide, des familles, des professionnels AEF, les mineurs et jeunes adultes se sentent et sont souvent en sécurité au sein des dispositifs d'aide... Il est intéressant de constater que, dans un contexte stationnaire, les enfants et jeunes adultes, les familles et les familles d'accueil pensent que les enfants et jeunes adultes se sentent plus en sécurité et sont plus en sécurité, que le pensent les professionnels de l'aide. Il serait opportun de se pencher, à l'avenir, sur le pourquoi de cette différence, car selon une étude récente en la matière menées à l'étranger (voir p. ex. Sellers et al. 2020), ce sont les professionnels qui ont une perception meilleure de la sécurité des bénéficiaires que celle des bénéficiaires eux-mêmes.

Toutes les parties prenantes identifient des possibilités de se plaindre. Toutefois, il est paradoxal qu'une proportion non négligeable de participants, toute population confondue, n'ont pas précisé la/les personnes-ressources ou dispositifs pour ce faire.

Personne ou dispositif de plainte privilégiés

Les bénéficiaires de l'aide, les professionnels de l'AEF et les familles identifient majoritairement l'éducateur ou l'éducateur de référence d'un foyer comme pouvant être la personne dépositaire d'une plainte. En ce qui concerne les familles d'accueil, il s'agit plus des familles d'origine des enfants placés qui tiennent ce rôle. En outre, il est important de noter que ce sont surtout des personnes (et non pas des organismes ou instances) qui ont été mentionnées, et que celles-ci étaient majoritairement internes aux structures/mesures d'aide. Cet élément amène à questionner la lourde responsabilité endossée par les professionnels et les institutions en matière de prévention des risques de maltraitance et de maltraitance. Il interroge aussi sur l'accessibilité des informations à ces sujets pour les bénéficiaires de l'aide.

Pour l'ensemble des populations de l'enquête, une part non négligeable n'a pas donné de réponse quant à l'identification d'une personne ou d'un dispositif permettant le recueil d'une plainte. Outre de nombreuses interrogations qui peuvent se poser ici, une en particulier pourrait être relevée : existe-til une frontière non visible entre savoir et pratique en matière de plainte ? En d'autres termes, l'accessibilité des dispositifs de plainte est-elle adaptée aux différentes populations qui évoluent au sein des dispositifs de l'AEF ?

4. Conclusions

La présente enquête souhaitait appréhender les sentiments de sécurité et de protection des bénéficiaires de l'aide, à travers leur regard et également à travers le regard de leur famille, des professionnels qui les accompagnent ainsi que des familles qui les accueillent. Bien que cette enquête présente certaines limites (ex. : format de l'enquête, choix des outils et des méthodes, etc.), il importe de mettre en avant que, à notre connaissance, pour la première fois nous avons des pistes intéressantes pour appréhender ce qui pourrait constituer un sentiment de sécurité et un sentiment de protection chez les bénéficiaires de l'aide sur le territoire luxembourgeois :

- le professionnel qui l'accompagne, à travers sa posture bienveillante et sa permanence, ou du moins son accessibilité ;
- un environnement rassurant, stable et prévisible qui procure un sentiment de bien-être ;
- des besoins fondamentaux comblés ;
- etc

Nombre d'éléments souvent mentionnés par les professionnels de terrain se retrouvent, voire, se précisent dans la présente enquête.

Majoritairement, que ce soit de leur point de vue propre ou du point de vue d'un tiers (cf. membre de la famille, professionnel, etc.), les bénéficiaires de l'aide se sentent et sont souvent en sécurité dans le cadre de l'aide. Il convient de rappeler, cependant, que près d'un quart des bénéficiaires dans un contexte stationnaire ont indiqué se sentir seulement parfois en sécurité et que près de 10 % d'entre eux ont affirmé être parfois en sécurité ou ne jamais l'être. Dans un contexte de famille d'accueil, par contre, la plupart des bénéficiaires ont indiqué se sentir toujours et être toujours en sécurité.

Les bénéficiaires identifient également des possibilités de se plaindre. Cependant, selon les situations, il peut apparaître essentiel d'avoir connaissance d'une large palette d'interlocuteurs possibles pour se plaindre. Ainsi, l'enquête a permis de relever que peu d'entre eux identifient d'autres possibilités externes au contexte d'aide, comme, par exemple, des organismes ou instances dédiés (ex. : OKAJU). Ce résultat devrait rendre attentif à la manière de penser tout dispositif de plainte.

En outre, l'enquête a également révélé une abstention à répondre (+/- 30 % pour chaque partie prenante) à chaque facette du sentiment de sécurité. Est-ce le format de l'enquête qui n'a pas convenu pour permettre davantage de réponses ? Est-ce les sujets abordés qui ont laissé perplexes certains participants, malgré les définitions et exemples donnés dans le support d'enquête ? Est-ce encore la non-identification de composantes importantes de la sécurité qui s'est exprimée ici ? Par ailleurs, il nous semble important que ces aspects puissent faire l'objet d'études plus poussées afin d'appréhender les aspects qui concourent à la sécurité et à la protection dans ce cadre de l'aide, et ce pour toutes les populations visées.

Pour conclure, cette enquête a été une source d'informations précieuses pour se saisir des sentiments de sécurité et de protection dans le contexte d'aide. Elle a ouvert, nous semble-t-il, de nombreuses portes qui pourraient faire l'objet d'investigations scientifiques plus poussées.

5. Recommandations

A partir des résultats de la présente enquête, l'AEF Social Lab souhaite proposer quelques recommandations :

- 1- Il importerait de penser et d'organiser de manière très concrète les aspects humains et matériels qui participent au sentiment de sécurité et de protection des bénéficiaires de l'aide (p. ex. environnement rassurant, disponibilité et accessibilité des professionnels, posture professionnelle) et notamment pallier le manque de ressources humaines (qualifiées) ;
- 2- Il importe de sensibiliser les bénéficiaires aux possibilités de plainte et aux dispositifs et organismes/instances de recueil de plainte, aussi bien internes qu'externes à leur institution ou mesure d'aide ;
- 3- Il serait important de s'enquérir davantage de l'avis des bénéficiaires de l'aide sur ce qui constitue la sécurité et la protection, sur ce dont ils ont besoin pour se sentir en confiance afin de se plaindre, sur ce qui devrait être pensé, mis en place pour leur faciliter l'accès à la plainte, etc. ;
- 4- Il serait intéressant de **développer la recherche scientifique à ces sujets** afin d'obtenir des pistes de compréhensions (et par extension, des pistes d'action) supplémentaires concernant ces sentiments de protection et de sécurité ainsi que de développer des innovations en la matière.

6. Apport scientifique

A partir des résultats d'enquête, il nous a semblé opportun de faire, dans cette partie, des liens avec les connaissances scientifiques disponibles en la matière. Ainsi, nous vous proposons un complément de lecture dont l'objectif est de venir nourrir les réflexions en la matière².

L'implication des enfants et des jeunes dans la recherche est reconnue comme un moyen efficace de garantir les meilleures pratiques en matière de protection de l'enfance et d'élaborer des politiques qui répondent aux besoins des enfants et des jeunes impliqués dans les systèmes de protection de remplacement (Salveron et al. 2013 ; Taylor et Ashford 2011).

La littérature scientifique qui traite de la perception de la sécurité par les enfants fait évoluer notre compréhension de la sécurité, qui ne se limite pas à l'absence de risques physiques, tels que la maltraitance ou l'exploitation, vers la question plus large du sentiment de sécurité de l'enfant (Bath 2015 ; Moore et McArthur 2016 ; Preisler 2013). Du point de vue de bénéficiaires eux-mêmes, la sécurité dans la protection de remplacement comporte des dimensions émotionnelles (se sentir en sécurité) et interpersonnelles (être en sécurité) (Moore et al. 2016). En effet, la sécurité est autant un besoin physique qu'un besoin émotionnel et le bien-être ne peut pas se réaliser pleinement si l'enfant ne se sent pas d'abord en sécurité (Preisler 2013).

Pour les enfants placés en institution, la sécurité et les relations de soutien, en particulier avec le personnel intervenant directement auprès d'eux, sont essentielles au rétablissement, à la croissance et au développement (Sellers et al. 2020). Plus l'enfant perçoit la qualité de la relation avec le personnel, plus il est susceptible de se sentir en sécurité (ibid). En outre, la perception de la sécurité par des jeunes ayant vécu des traumatismes constituerait un signe d'un environnement d'aide sain et contribuer à l'obtention de bons résultats dans l'aide (Huefner et al. 2020).

Il importe également de noter que des relations stables et significatives dans le cadre du placement en institution peuvent renforcer le sentiment des jeunes d'être pris en charge et aimés, ce qui leur permet de s'appuyer sur des professionnels de confiance pour recevoir le soutien dont ils ont besoin (Moore et al., 2018; Mota et al., 2016). Il est également admis que le sentiment d'appartenance et la réalisation de soi sont aussi importants pour le bien-être des enfants que la nourriture et le logement (Wilson et al. 2020).

Par ailleurs, il est intéressant de relever les recoupements entre les résultats de la présente enquête et les résultats de l'étude australienne, menée par Moore et ses collaborateurs (2016), qui était la source principale d'inspiration pour la présente enquête. Selon ces chercheurs (2016, p. 29-30), cinq éléments sont fondamentaux pour répondre au besoin d'être et de se sentir en sécurité des enfants et des jeunes :

- Un environnement accueillant et familial ("home-like") où les adultes font attention à eux.
- Des institutions et des adultes prenant leur sécurité au sérieux et ayant des stratégies proactives en place pour les protéger de toute forme de danger.
- Des relations positives et bienveillantes avec leurs pairs et les professionnels et des relations sociales solides au sein de et à l'extérieur des structures d'accueil pour garantir que leurs inquiétudes en termes de sécurité étaient prises au sérieux.

² Remarque : aucune étude n'ayant été trouvée concernant le sentiment de protection des enfants ou jeunes adultes dans un contexte ambulatoire, l'apport se focalisera sur le contexte stationnaire. De même, aucune étude n'a été trouvée par rapport à la perception des familles ou familles d'accueil concernant le sentiment de sécurité des enfants ou jeunes adultes placés. Ainsi, seules des études de la perception des bénéficiaires et des professionnels quant au sentiment de sécurité des bénéficiaires seront abordées.

- De la stabilité et de la prévisibilité au sein des structures d'accueil : où les enfants et jeunes savent ce qu'il se passera, où ils ont le sentiment de connaître leurs pairs et de savoir gérer leurs comportements, et où les tensions peuvent être résolues.
- Des routines, des règles justes et le fait d'avoir l'opportunité d'avoir leur mot à dire.

D'autres recoupements intéressants avec notre enquête ressortent du Rapport À (h)auteur d'enfants (Arnaud-Melchiorre 2022) qui consiste en une photographie de l'Aide Sociale à l'Enfance en France à partir de la perception qu'ont les enfants de leur parcours et de leur accompagnement, et de recommandations construites à partir des paroles des enfants, par exemple :

Facteurs de sécurité

- L'importance des relations de confiance, de la lutte contre les violences, de la sphère privée de la chambre ;
- Des professionnels d'encadrement à l'écoute et vigilants au quotidien ;
- Le fait que chaque enfant en protection de remplacement devrait pouvoir s'adresser, en cas de besoin d'aide face à une situation de violence, à un adulte de confiance de son choix ;
- Satisfaire le besoin d'affection, d'être aimé, inhérent à la personne humaine.

Facteurs d'insécurité

• La réalité du manque de ressources humaines notamment du fait des difficultés croissantes de recrutement d'éducateurs spécialisés.

Quant au fait que les bénéficiaires en famille d'accueil ont rapporté se sentir et être largement plus en sécurité que les bénéficiaires dans un contexte stationnaire, il renvoie aux études scientifiques qui démontrent 1) que les enfants placés en familles d'accueil ont de meilleures perspectives que les enfants placés en institutions (Strijbosch et al. 2015); et 2) que le manque de sécurité en protection de remplacement est surtout présent dans les institutions (Moore et al. 2017; Konstantopoulou et Mantziou 2020). Les données issues de la littérature sur le développement de l'enfant et des neurosciences viennent d'ailleurs appuyer la désinstitutionalisation (eurochild et Hopes & Homes for children 2014), qui est recommandée depuis longue date par le Conseil de l'Europe et l'Organisation des Nations Unies.

Enfin, il semble important d'élaborer sur le besoin d'amour et d'affection des bénéficiaires, souligné par certains bénéficiaires ainsi que par de nombreuses familles et familles d'accueil en tant que garant de sécurité. Selon une étude empirique de Lausten et Frederiksen (2016), les principaux facteurs modérateurs du sentiment d'amour sont le sentiment de sécurité et le sentiment de soutien social. Baylin et Hughes (2012) affirment que les enfants ayant subi des traumatismes dans leurs premières années de vie ont besoin de stabilité avec des personnes aimantes et à l'écoute afin de modifier l'architecture traumatique de leur cerveau, et pour avoir la possibilité de de se rétablir et de s'épanouir. L'examen indépendant de la prise en charge des enfants par l'aide sociale en Écosse (Independent Care Review 2020) a placé l'amour au centre de la compréhension de ce dont les enfants placés ont le plus besoin. Le fait que les professionnels n'aient pas mentionné le besoin d'amour et d'affection pour que les bénéficiaires se sentent en sécurité rappelle le rapport d'Arnaud-Melchiorre (2022), dans lequel il questionne si la demande manifeste et légitime des enfants d'être aimés où ils sont placés en institution est due à l'enseignement qu'un bon professionnel doit avoir une juste distance et doit rester professionnel, sans s'attacher ou témoigner de l'amour auprès des enfants dont il s'occupe. Selon ce rapport, répondre à cette demande « nécessite la remise en question du cadre de fonctionnement de l'institution, de ses principes relatifs aux pratiques professionnelles, et de la manière dont sont formés les professionnels qui interviennent en protection de l'enfance » et de « continuer à recommander aux professionnels de ne pas s'attacher aux enfants revient à leur intimer d'adopter une posture professionnelle contraire aux besoins des enfants car trop distante » (p. 40).

7. Annexe 1 : exemple de support d'enquête



Wohnst du in einem Heim? Bist du zwischen 7 und 18 Jahre alt? Dann teile uns mit, was Schutz für dich bedeutet. Deine Meinung ist wichtig!

Was bedeutet...

Sich sicher fühlen im Heim: das Gefühl haben, nicht in Gefahr zu sein im Heim.

Zum Beispiel:

- Du fühlst dich wohl mit den anderen Kindern und Erwachsenen in deinem Heim.
- Wenn dir jemand weh tut, dann weißt du, wem du das erzählen kannst. Du weißt, dass sich ein Erwachsener für dich einsetzen kann.

In Sicherheit sein im Heim: es gibt keine Gefahr für dich und die anderen im Heim.

Zum Beispiel:

- Niemand ist böse mit dir. Du hast keine Person gesehen, die böse mit jemandem ist.
- Niemand nimmt deine Sachen.

Schutz im Heim



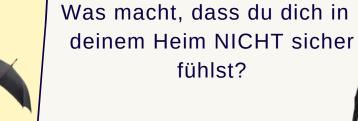
Alter:



Geschlecht:



Was macht, dass du dich in deinem Heim sicher fühlst?



Was brauchst du in deinem Heim, um dich sicher zu fühlen?





	Fühle ich mich sicher:	Immer	Oft	Manchmal	Nie
X	BIN ich in Sicherheit:	Immer	Oft	Manchmal	Nie

Ich kann mich beschweren wenn etwas nicht in Ordnung ist ...

Falls ja, an wen wendest du dich?

Ja Nein Ich weiß es nicht

L-1150 Luxembourg
E-mail: aefsociallab@men.lu



Schick uns deine Antwort:

271, route d'Arlon,

Wer dir helfen kann

Erzieher, Psychologen, Sozialarbeiter, usw. Die Direktion deiner Institution, Hilfe, usw.











reclamation.aef@men.lu



www.officenationalenfance.lu





(00352) 28 37 36 35



contact@okaju.lu



www.okaju.lu





(00352) 116 111



Online Chat



www.kjt.lu





Tu habites dans un foyer? Tu as entre 7 et 18 ans? Alors dis-nous ce que la protection veut dire pour toi. Ton opinion est importante!

Qu'est-ce que ça veut dire...

Se sentir en sécurité dans un foyer : avoir l'impression de ne pas être en danger dans son foyer.

Par exemple:

- Tu te sens bien dans ton foyer, avec les autres enfants et avec les adultes du foyer.
- Si on te fait du mal, tu sais à qui tu peux en parler, tu sais qu'un adulte peut te défendre.

Être en sécurité dans un foyer : il n'y a pas de danger pour toi ou pour les autres dans le foyer.

Par exemple:

- Personne n'est méchant avec toi ou tu n'as vu personne être méchant avec quelqu'un.
- Personne ne prend les choses qui sont à toi.

Protection dans mon for



Âge:



Sexe:



Dans ton foyer, qu'est-ce qui fait que tu te sentes en sécurité ?

Dans ton foyer, qu'est-ce qui fait que tu ne te sentes PAS en sécurité ?

De quoi as-tu besoin dans ton foyer pour te sentir en sécurité?





Encercle une réponse

Γoujours	Souvent	Parfois	Jamais
Toujours	Souvent	Parfois	Jamais



Je peux me plaindre

si quelque chose ne va pas...

Si oui, à qui te plains-tu?

Je me sens en sécurité :

Je SUIS en sécurité :

Oui Non Je ne sais pas

Envoie-nous ta réponse :



271, route d'Arlon,

L-1150 Luxembourg

E-mail: aefsociallab@men.lu

Qui peut t'aider

Educateurs, psychologue, assistant(e) social(e), etc. La direction de ton foyer, service d'aide, etc.





(00352) 8002 93 93



reclamation.aef@men.lu



www.officenationalenfance.lu





(00352) 28 37 36 35



contact@okaju.lu



www.okaju.lu





(00352) 116 111



Online chat



www.kjt.lu



Do you live in a children's home? Are you between 7 and 18 years old? Then tell us, what protection means to you. Your opinion is important!

What does it mean...

Feeling safe in a children's home: having the feeling that you are not in danger in a children's home.

For example:

- you feel good in your children's home, with the other children and the other adults of the home.
- if someone hurts you, you know who to talk to, you know that an adult can defend you.

Being safe in a children's home: there is no danger for you or the others in a children's home.

For example:

- no one is mean to you or you haven't seen anyone being mean to anyone.
- no one takes your belongings.

Protection in



Age:



Gender:



What makes you feel safe in your children's home?

What makes you feel UNsafe in your children's home?

What do you need to feel safe in your children's home?



In my children's home...

I feel safe:

I AM safe:



•						
Always	Often	Sometimes	Never			
Always	Often	Sometimes	Never			



I can complain if something is wrong...

If so, who do you complain to?

I don't know Yes No

Send us your answers:



271, route d'Arlon,

L-1150 Luxembourg

E-mail: aefsociallab@men.lu

2/3

People who can help

Educators, psychologist, social worker, etc.

Management of your children's home, support unit, etc.





(00352) 8002 93 93



reclamation.aef@men.lu



www.officenationalenfance.lu





(00352) 28 37 36 35



contact@okaju.lu



www.okaju.lu





(00352) 116 111



Online chat



www.kjt.lu

8. Références bibliographiques

- Arnaud-Melchiorre, G. (2022). À (h)auteur d'enfants. Rapport de la Mission La parole aux enfants remis à Monsieur Adrien Taquet, Secrétaire d'État chargé de l'Enfance et des Familles auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé. Disponible en ligne :

 https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_a_h_auteur_d_enfant_agm_04012022.pdf, consulté le 21.06.2023.
- Baylin, J., et Hughes, D. (2021). Brain-based parenting: The neuroscience of caregiving for healthy attachment, New York: WW Norton & Company.
- Eurochild et Hopes & Homes for children (2014). Deinstitutionalisation and quality alternative care for children in Europe Lessons learned and the way forward. Disponible en ligne : https://resourcecentre.savethechildren.net/document/deinstitutionalisation-and-quality-alternative-care-children-europe-lessons-learned-and-way/, consulté le 21.06.2023.
- Huefner, J. C., Ringle, J. L., Gordon, C., et Tyler, P. M. (2020). Impact of perception of safety on outcomes in the context of trauma. Children and youth services review, 114, 105060.
- Independent Care Review (2020). Disponible en ligne : https://www.carereview.scot, page consultée le 21.06.2023.
- Konstantopoulou, F., & Mantziou, I. (2020). Maltreatment in residential child protection care: A review of the literature. *Dialogues in Clinical Neuroscience & Mental Health*, *3*(2), 99-108.
- Lausten, M., et Frederiksen, S. (2016). Do you love me? An empirical analysis of the feeling of love amongst children in out-of-home care. *International Journal of Social Pedagogy*, 15(3), 90-103.
- Moore, T., McArthur, M., Death, J., Roche, S., et Tilbury, C. (2016). *Safe and sound: Exploring the safety of young people in residential care*. Melbourne: Institute of Child Protection Studies, Australian Catholic University. Royal Commission into Institutional Responses to Child Sexual Abuse, Sydney. Disponible en ligne:

https://www.childabuseroyalcommission.gov.au/sites/default/files/file-list/Research%20Report%20-

- %20Safe%20and%20Sound%20Exploring%20the%20safety%20of%20young%20people%20in%20residential%20care%20-%20Causes.pdf, page consultée le 13.06.2023.
- Moore, T., McArthur, M., Death, J., Tilbury, C., et Roche, S. (2017). Young people's views on safety and preventing abuse and harm in residential care: "It's got to be better than home". *Children and Youth Services Review*, 81, 212-219.
- Mota, C. P., Costa, M., et Matos, P. M. (2016). Resilience and deviant behavior among institutionalized adolescents: The relationship with significant adults. *Child and adolescent social work journal*, 33, 313-325.
- Preisler, J. (2013). Being Safe vs. Feeling Safe. *Fostering Perspectives*, vol. 17, No. 2, mai 2013. Disponible en ligne: https://fosteringperspectives.org/fpv17n2/psychological-safety.html, page consultée le 21.06.2023.

- Salveron, M., Finan, S., & Bromfield, L. (2013). 'Why wait?': Engaging with children and young people in child protection research to inform practice. *Developing Practice: The Child, Youth and Family Work Journal*, (37), 24-34.
- Sellers, D. E., Smith, E. G., Izzo, C. V., McCabe, L. A., et Nunno, M. A. (2020). Child feelings of safety in residential care: The supporting role of adult-child relationships. *Residential treatment for children & youth*, 37(2), 136-155. Disponible en ligne: https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/0886571X.2020.1712576, page consultée le 14.06.2023.
- Strijbosch, E. L. L., Huijs, J. A. M., Stams, G. J. J. M., Wissink, I. B., Van der Helm, G. H. P., De Swart, J. J. W., et Van der Veen, Z. (2015). The outcome of institutional youth care compared to non-institutional youth care for children of primary school age and early adolescence: A multi-level meta-analysis. *Children and Youth Services Review*, *58*, 208-218.
- Taylor, S., et Ashford, A. (2011). Commentary: child protection inquiries: where are the voices of children and young people?. *Children Australia*, *36*(3), 106-108.
- Wilson, S., Hean, S., Abebe, T., & Heaslip, V. (2020). Children's experiences with Child Protection Services: A synthesis of qualitative evidence. *Children and Youth Services Review*, *113*, 104974.